

Projet "Définition et usage des dates"

Qual.	Donnée			N.A.		Avenant	Mandat de placement	RdP	Quittance		Document Attestation
	Nom	Définition	Naam	Contrat	Garantie				Période	Garantie	
041	Date de début	Date à laquelle une période commence.	Begindatum / Aanvangsdatum						Y	Y	
022	Date de fin	Date à laquelle une période prend fin.	Einddatum						Y	Y	
008	Date d'effet	La date d'effet du contrat (de la nouvelle affaire), de l'avenant ou de la garantie	Aanvangsdatum	Y	Y	Y	Y	Y			
137	Date initiale du contrat	La date à laquelle le contrat a sorti ses effets. Cette date demeure inchangée pendant toute la durée du contrat.	Initiële aanvangsdatum van het contract	Y		Y	Y	Y			
138	Date d'expiration	Date à laquelle une période contractuelle prend fin. (p.e. la date d'expiration du contrat, la date d'expiration de la garantie, ...)	Afloopdatum	Y	Y	Y	Y	Y			
004	Date d'échéance principale	Date pivot dans la vie d'un contrat fixant le jour et le mois où certaines adaptations contractuelles peuvent être apportées (p.e. indexation, adaptation B/M, péréquation, ...) et où des dispositions contractuelles sont exécutées (référence pour le fractionnement de la prime, le décompte, les ajustables, ...).	Hoofdvervaldag	Y		Y	Y	Y	Y		
002	Date d'annulation	Date à laquelle une annulation prend effet.	Datum schrapping			Y		Y			
019	Date de résiliation	Date à laquelle une résiliation prend effet.	Datum opzeg			Y		Y			
060	Date de suspension	Date à laquelle une suspension prend effet.	Datum schorsing			Y		Y			
006	Durée	Période de temps convenue.	Duur	Y		Y	Y	Y			
007	Durée de reconduction du contrat	Durée de reconduction après l'expiration de la première période.	Duur verderzetting contract	Y		Y	Y	Y			
030	Délai de carence	Durée minimale après la survenance pendant laquelle l'assureur ne doit aucune indemnisation	Karenztijd								
139	Délai d'attente	Durée minimum après laquelle la prestation est payée (avec effet à partir de la survenance). Il s'agit d'une franchise anglaise en terme de temps.	Duur wachttijd		Y	Y		Y			
025	Date première prime terme	Date à laquelle la prime terme doit être payée pour la première fois.	Datum eerste termijnpremie	Y		Y		Y			
028	Date dernière prime	Date à laquelle la prime (au besoin fractionnée) doit être payée pour la dernière fois. Ex. la dernière prime redevable dans le cadre d'un contrat solde restant dû, la dernière prime prévue par un engagement individuel de pension.	Datum laatste premie	Y	Y	Y		Y			
020	Date d'enregistrement du paiement dernière prime	Date à laquelle le paiement de la dernière prime a été enregistré.	Registratiedatum betaling laatste premie								
023	Date première commission	Date à laquelle le nouveau courtier obtient pour la première fois de la commission.	Datum eerste commissie			Y	Y	Y			

